



Interview des élus Stéphane Tarin et Jacques Camier, membres du groupe de travail pour la sélection des candidats

Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les travaux du tiers-lieu à Saint-Charles

(Adopté à l'unanimité)

- Comment s'est passé pour vous le choix de la maîtrise d'œuvre ?

La procédure a duré 5 mois. En janvier, nous avons été accompagnés par notre architecte programmiste pour définir ensemble la forme de la consultation et les critères de sélection adaptés à notre projet. Comme la façade ne sera pas modifiée, nous n'avons pas opté pour un concours de maîtrise d'œuvre mais un marché négocié. Cette procédure nous a permis de sélectionner début mars 5 équipes candidates sur la base de critères de choix en relation directe avec notre projet. Le nombre de dossiers reçus au début de la consultation, 61, était impressionnant ! Les 5 équipes ont visité en mars le site de Saint-Charles pour nous remettre une note d'intention assortie d'une offre de prix. Après analyse des offres, nous avons auditionné les équipes. Le 14 mai, la commission a validé la proposition de retenir Doucerain Lièvre Delziani Architect et Mesure Architecture (architecte associé). Cette équipe est arrivée en tête d'un point de vue technique (70% de la note) et elle était également la mieux placée au niveau du prix (30% de la note).

Elle a remis un mémoire ciblé sur les enjeux du programme, les enjeux bioclimatiques du bâtiment et comprenant des propositions pertinentes de temps forts liés à la participation citoyenne. Des ateliers, une maquette évolutive, des événements et chantiers pédagogiques permettront à l'équipe maître d'œuvre et aux citoyens d'interagir et de nourrir le projet ensemble. Sa mission démarre début juin.

Toute la démarche nous permet de mesurer l'importance du choix des partenaires avec qui nous travaillerons, avec toute la responsabilité que cela implique. C'est le début d'un processus qui va nécessiter d'entretenir une très bonne communication, de vraiment s'entendre ! Le fait d'avoir participé au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre donne d'autant plus envie de suivre et de participer. Chaque étape est importante pour la réussite du projet de tiers-lieu.

- Quelles sont les grandes phases de projet prévues cette année ?

Le maître d'œuvre conçoit et réalise en choisissant une équipe de prestataires. Il veille au respect du budget et du planning ainsi qu'à la qualité des livrables. En 2025, la phase de sélection des entreprises de travaux sera importante, avec signatures des différents marchés. À l'été, le chantier sera mis en place après une phase de désamiantage. Entre septembre 2025 et mai 2026, les travaux auront lieu, pour une réception de chantier à novembre 2026.

La démarche participative fait partie intégrante du projet, avec des ateliers de concertation avec les usagers lors de chacune de ses grandes phases. Il s'agit là d'une co-construction entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et groupe de pilotage composé d'habitants et des collectifs animateurs du tiers-lieu. L'implication collective doit permettre d'ancrer le projet dans l'écosystème économique, social, culturel... local.

- Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la « programmation interstitielle » ?

L'objectif est de maintenir des possibilités d'occupation des lieux par les divers acteurs et la population, afin de faire vivre le tiers-lieu d'ici à son ouverture en 2027. Il s'agit de créer une relation, de permettre aux habitants de venir sur le site, de le visiter, d'y vivre des expériences. Cette programmation prévoit d'ores et déjà des événements sur juin, juillet et août 2024, avec des propositions des associations, du centre de loisirs, de la municipalité... Un premier grand rendez-vous festif, culturel et informatif « *les avant-premières de Saint-Charles* » est prévu le 15 juin prochain.

Danse, théâtre, journée du 14 juillet avec apéro et pique-nique citoyens, soirée guinguette, fête des possibles, constitueront également autant d'occasions d'être et de faire ensemble sur le site et de se l'approprier collectivement.

La programmation interstitielle permet d'ouvrir le site - autant que le permettra le chantier - et de garder le contact entre le lieu et les habitants. Le tiers-lieu a vocation à être un lieu de vie et d'interactions, nous avons souhaité qu'il le soit dès le commencement du projet.





Interview du maire Michel Dévrioux

Commémoration et festivités du 14-Juillet

(Conventions adoptées à l'unanimité)

- Quel est le programme du 14 juillet à Pélussin ?

Il se prépare et s'organise depuis le début d'année avec le comité d'organisation du 14 juillet, les conscrits 2025, les représentants des chars, les commerçants et associations. La journée commencera par le défilé officiel avec un rendez-vous pour le départ à 11h00 à Virieu. Le cortège ira jusqu'au monument aux morts pour la commémoration en présence des élus, des anciens combattants, des associations, des pompiers et des gendarmes. Nous inviterons ensuite la population à nous rejoindre dans les jardins de Saint-Charles. Nous souhaitons en effet mettre le site du futur tiers-lieu à l'honneur en y organisant la remise des distinctions aux pompiers ainsi qu'un apéritif républicain suivi d'un pique-nique citoyen partagé, intergénérationnel et familial. Ouvert à toute la population, celui-ci sera animé par un groupe de l'école de musique.

- Quelles seront les propositions pour la soirée ?

À partir de 19h00, ce sera le défilé des chars qui nous proposera cette année ses créations sur le thème des séries. A l'issue du défilé, la musique et la danse viendront ouvrir la nuit, afin de prolonger cette journée dans le plaisir et la joie. Le bal des conscrits, sur le site de la vogue, prévoit une séquence pour toutes les générations en première partie de soirée et un bal populaire folklorique organisé par l'association Croq'Folk, invitera

la population à guincher sur la place des Croix à partir de 21h30 pour fêter dignement cette journée républicaine.

- Quels sont selon vous les enjeux majeurs de cette journée ?

Nous sommes très attachés à cette fête nationale du 14 juillet, qui permet de commémorer le souvenir et de célébrer la république. Nous souhaitons aussi promouvoir une forme de renouveau, avec des festivités intergénérationnelles et la découverte du futur tiers-lieu de la commune, que nous voyons comme un véritable cœur de la vie pélussinoise, un lieu d'activités et d'interactions foncièrement utile et fédérateur.

En termes d'organisation et de sécurité, le déroulé de la commémoration et des animations va être peaufiné jusqu'au mois de juillet, en partenariat avec la gendarmerie et les pompiers. La municipalité a fait le choix, cette année encore, de ne pas organiser de feu d'artifice pour le 14 juillet, pour des raisons de sécurité. Nous mobilisons nos effectifs pour caler et coordonner toutes les interventions, avec des consignes précises et exigeantes en matière de sécurité des participants et du public.

Nous souhaitons que cette journée soit belle, joyeuse et mémorable et invitons les habitants à participer aux festivités, à vivre cette journée dans leur commune.

Les délibérations en bref...

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2024 (Adopté à l'unanimité)

Motion « pour le cessez-le-feu et la paix à Gaza et au Proche-Orient »

Considérant la catastrophe humanitaire actuelle dans la bande de Gaza, le conseil municipal adresse, sur la base du respect du droit international, une motion au gouvernement français et au Président de la République pour qu'il exige, entre autres, un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des déplacements forcés des populations.

Demande de subvention auprès de l'État au titre de Fonds Friche pour la réhabilitation de l'ancienne école Saint-Charles en tiers lieu (Adopté à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la sollicitation d'une aide financière au titre du Fonds friche au taux maximum pour le projet de réhabilitation de St Charles, éligible au titre de la mobilisation et valorisation d'un patrimoine foncier existant contribuant à limiter la consommation d'espaces naturels et l'artificialisation.

Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe voirie (Adopté à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la sollicitation d'une aide financière au Conseil départemental de la Loire au titre de l'enveloppe voirie, au taux maximum pour les travaux de la route du Pont.

Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour les travaux de la rue du Pilat (Adopté à l'unanimité)

Une sollicitation d'aide financière de l'État au taux maximum au titre des amendes de police, via les services du Conseil départemental, est approuvée par le conseil municipal. Elle concerne les 30 000 €HT de travaux de voirie pour les aménagements liés à la sécurité routière rues du Pilat et Benay, place des Croix et Contour Lombard.

Demande de subvention auprès de la Région au titre du Plan Forêt-Bois pour les travaux sur la charpente de l'école maternelle (Adopté à l'unanimité)

La Région Auvergne Rhône Alpes (AURA) peut participer au financement de projets exemplaires de construction ou de rénovation en bois local. Le conseil municipal valide la demande de subvention au titre du Plan Forêt-Bois pour un montant de 36 323€ HT pour les travaux de rénovation de la charpente de l'école maternelle.

Convention avec le SDIS pour les formations continues des agents sapeur-pompier (Adopté à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve le principe de conventionnement avec le SDIS pour les agents sapeurs-pompier volontaires, afin de concilier l'activité des services et la disponibilité des SPV pour leurs missions opérationnelles et stages de formation.

Création d'un poste permanent au titre de responsable administratif au service technique (Adopté à l'unanimité)

Le conseil municipal valide la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux pour assurer les fonctions de responsable administratif au sein du service technique de la commune.

Création de deux postes permanents au service École-Entretien (Adopté à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la création de deux postes d'adjoints techniques à temps non complet sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service École-Entretien.

Questions diverses :

- Programme Territoires d'Engagement : actualité
- Plan nature en ville : actualité
- Piscine intercommunale : avis sur le projet d'APS
- Élections européennes : tenue des bureaux de vote
- Commémoration du 8 mai : retour
- Ressources humaines : actualité
- Manifestations et activités culturelles : actualité

Prochain conseil le 23 juillet 2024